

Bruxelles / Elles liront les plaques d'immatriculation

Caméras : le bout du tunnel

DES CAMÉRAS intelligentes dans les tunnels bruxellois. Info trafic, dépollution, sécurité routière. Et péage urbain ?

Combien de temps du début du tunnel Rogier jusqu'à la basilique de Koelberg ? Par les temps qui courent, et en pleine heure de pointe, bien malin qui peut répondre à cette question. Dans quelques années, il suffira de jeter un œil sur les panneaux lumineux qui, aujourd'hui, souhaitent bon courage aux coureurs des 20 km de Bruxelles et annoncent les sommets européens pour en savoir un peu plus. Après un périple marqué par plusieurs recours en justice, la Région bruxelloise vient d'attribuer le marché du placement et de la gestion de 172 caméras infrarouges capables de lire, avec un taux de réussite de 90 %, les plaques minéralogiques des véhicules. C'est la société TEIN Telecom (Schaerbeek) qui a emporté ce contrat d'une valeur de 4,1 millions d'euros sur 5 ans. Tous les tunnels bruxellois sauf un – celui du pont Van Praet – seront équipés à l'entrée et à la sortie des nouvelles caméras. Le système couvrira ainsi une longueur de voirie souterraine de près de 11,5 kilomètres.

L'objectif est triple. En reconnaissant la plaque d'une voiture qui entre puis qui sort du tunnel,

les caméras permettront de calculer en temps réel, la durée nécessaire pour franchir l'ouvrage d'art. Et ainsi informer les autres usagers. Le système de TEIN calculera aussi le trafic global et transmettra les informations au centre de commande des systè-

mes de ventilation. Ceux-ci pourront réagir et garantir une meilleure extraction des gaz d'échappement. « A l'heure actuelle, explique Alain Lefèvre, directeur à Bruxelles Mobilité, l'administration régionale, il existe des détecteurs de CO et, dans certains des

plus longs tunnels, des détecteurs de NOX, l'oxyde d'azote. En cas de pollution excessive, ils commandent les extracteurs qui fonctionnent d'office pendant l'heure de pointe. Avec les caméras, on pourra en outre prendre en compte le temps passé par les automobilistes à l'intérieur du tunnel. »

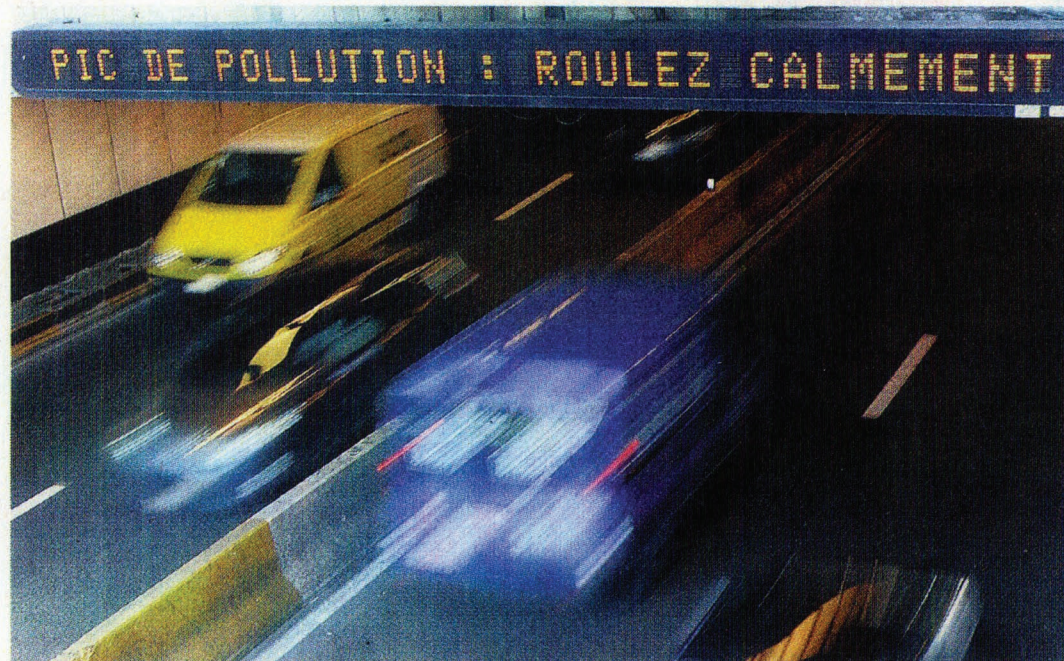
Pas de répression

Enfin, le nouvel outil calculera la hauteur des véhicules entrant dans les tunnels. On pourra repérer les contrevenants – les tun-

nels sont interdits aux véhicules de plus de 3,5 tonnes – et éventuellement les poursuivre. C'est le seul élément répressif des nouvelles caméras, assure la Région. Celles-ci ne devraient pas être utilisées pour flasher les excès de vitesse, indique Alain Lefèvre. « Les caméras ne sont ni homologuées ni homologuables pour ce type d'usage, pas plus qu'elles ne sont disposées à cette fin. »

Pas question, non plus, dans un premier temps, de les utiliser pour un éventuel péage urbain. Mais elles pourraient s'y prêter, dit Lefèvre. Au cours des huit prochains mois, les 39 premières caméras seront installées dans les tunnels de 2,5 km de long menant à la basilique. Le reste suivra dans les cinq ans à venir. ■

MICHEL DE MUELENAERE



CENT SEPTANTE DEUX CAMÉRAS INFRAROUGE seront capables de lire dans les tunnels avec un taux de réussite de 90 %, les plaques minéralogiques des véhicules. © ALAIN DEWEZ.

A 70 à l'heure sur les grands axes ?

L'Institut belge pour la sécurité routière, indiquait *La Capitale*, a proposé à la Région de faire passer à 70 km/h la vitesse maximale sur plusieurs grands axes de circulation. Il s'agit du tunnel Loi, du tunnel Belliard « dans sa partie rectiligne », et du tunnel Léopold II entre Ribaucourt et la basilique. Aujourd'hui, les seuls axes bruxellois à 70 km/h sont les tunnels Cinquantenaire et Montgomery, le boulevard de la Woluwe et l'avenue de Tervuren. Les nouvelles dispositions devraient entrer en vigueur à la rentrée. (Mdm)